



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2020



Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	4
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE	4
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	4
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	6
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	6
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	8
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	8
1.4. LES MODES DE GESTION	8
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	8
1.4.2. <i>Régies</i>	8
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	9
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	9
2.2. FAITS MARQUANTS	10
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	10
2.3.1. <i>L'adduction</i>	11
2.3.2. <i>La production</i>	11
2.3.3. <i>Le traitement</i>	11
2.3.4. <i>Le stockage</i>	12
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	12
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	12
2.5. LA DISTRIBUTION	14
2.5.1. <i>Rendement</i>	14
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	16
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	18
2.7. LA GESTION FINANCIERE	19
2.7.1. <i>Les volumes facturés</i>	19
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	19
2.7.3. <i>Ecrêtements au titre de la loi Warsmann</i>	19
2.7.4. <i>Dégrèvements (hors Warsmann)</i>	19
2.7.5. <i>Budget du service</i>	20
2.7.6. <i>Analyse du compte d'exploitation</i>	21
2.7.7. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	21
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	22
2.8.1. TRAVAUX NEUFS	22
2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	22
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	22
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	23
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	23
3.2. FAITS MARQUANTS	23
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	24
3.3.1. <i>La collecte</i>	25
3.3.2. <i>Le traitement</i>	25
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	26
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	28
3.6. LA GESTION DES DECHETS	28
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	29
3.8. LA GESTION FINANCIERE	29
3.8.1. LES VOLUMES FACTURES	29
3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES	29
3.8.3. <i>ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN</i>	30
3.8.4. <i>DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN)</i>	30

3.8.5.	BUDGET DU SERVICE	31
3.8.6.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	32
3.8.7.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	32
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	32
3.9.1.	TRAVAUX NEUFS	32
3.9.2.	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	32
3.9.3.	ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	33
3.9.4.	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE.....	33
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	34
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	34
4.2.	FAITS MARQUANTS.....	34
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	34
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	35
4.5.	BUDGET DU SERVICE.....	37
5.	TARIFS DE L'EAU.....	39
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	39
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION	41
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	43
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE.....	43
6.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	43
6.2.	ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	43
6.3.	COOPERATION DECENTRALISEE	44
6.4.	FONDS DE SOLIDARITE	44
ANNEXES	45
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE.....	46
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION.....	50
ANNEXE 3 :	FICHES ARS – QUALITE DES EAUX	51
ANNEXE 4 :	LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020	55
ANNEXE 5 :	FACTURES-TYPE 120 M ³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION	56
ANNEXE 6 :	DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP	57
ANNEXE 7 :	COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)	58

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland Giberti jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établi par chaque territoire, est :

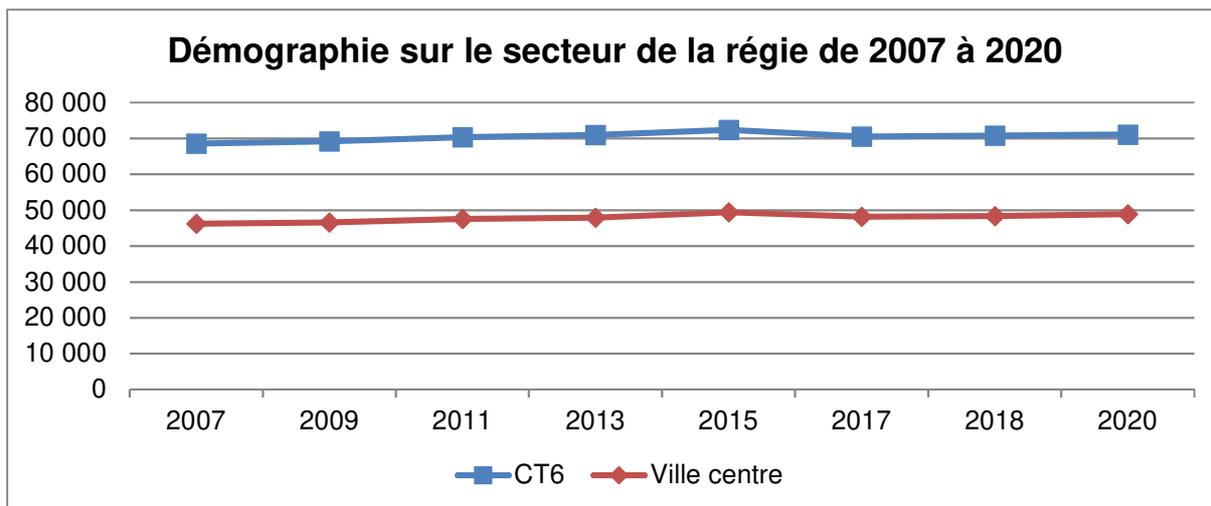
- Présenté en conseil de Territoire ;
- Soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- Présenté en conseil de la Métropole ;
- Présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

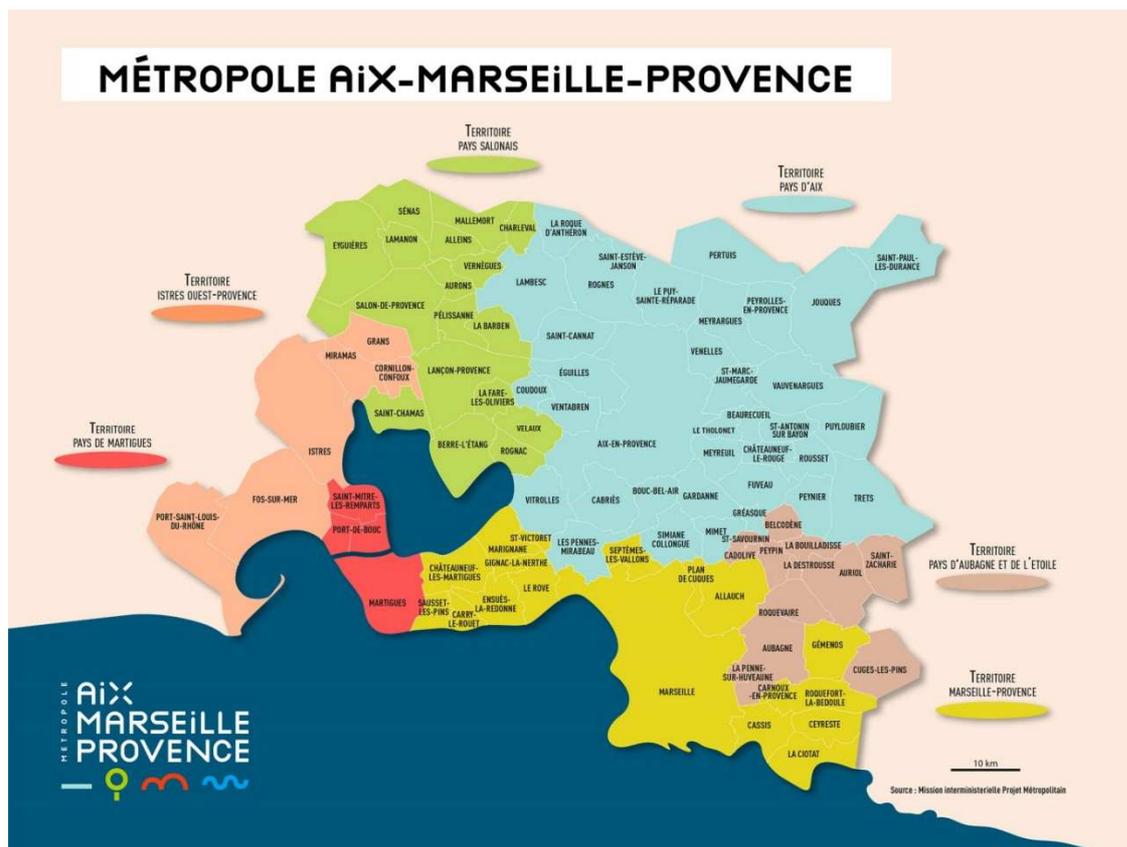
Le territoire du Pays de Martigues de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 3 communes.

Il représente un bassin de vie de 71 069 habitants (population légale INSEE 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit près de 3.8% de la population totale de la Métropole.



Le territoire du Pays de Martigues couvre une superficie d'environ 105 km².

La ville "centre" est Martigues (48 914 habitants, soit 68% de la population du territoire couvert par la régie). Port-de-Bouc compte 16 123 habitants et Saint-Mitre-les-Remparts 6 032 habitants.



Au niveau du territoire, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité du président du conseil de Territoire M. Gaby CHARROUX et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement M. Gérard FRAU.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la direction des régies Eau, Assainissement, Pluvial composée comme suit :

- Service **Etudes générales, ingénierie eau, assainissement, pluvial** chargé :
 - Du montage des dossiers et du suivi des chantiers pour le renouvellement et l'extension des réseaux AEP, EU et EP,
 - Du SIG, de l'amélioration du rendement (recherche de fuite, sectorisation, etc.) Et de la programmation,
 - Des instruction d'urbanisme.
- Service **Exploitation eau, assainissement, pluvial** chargé :
 - De la gestion des sites de production d'eau potable, de la station d'épuration et des ouvrages de stockage et de régulation,
 - De l'entretien des ouvrages électromécaniques d'eau potable et d'assainissement et de la télégestion,
 - De l'entretien du réseau, du remplacement des compteurs et des branchements et de la réparation des fuites,
 - De l'entretien des postes de relevage et du réseau.
 - Des affaires relatives aux SPANC,
- Service **Relation clientèle /-Finance** chargé :
 - De l'élaboration et du suivi des documents budgétaires et du mandatement des factures aux fournisseurs,
 - Du recouvrement de l'ensemble des factures émises par la régie (fluides ou travaux),
 - Des ouvertures ou modifications des comptes client et de tous renseignements nécessaires au suivi de la relation avec la régie pour ce qui concerne les consommations, les facturations, les dégrèvements, etc.,
 - Des demandes et/ou modifications de branchements eau et assainissement et des relèves de compteurs,
 - De l'accueil téléphonique et l'orientation des abonnés vers les interlocuteurs dédiés ainsi que de l'enregistrement du courrier départ et du courrier arrivé,
 - Du suivi du personnel de proximité des agents de la régie.

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

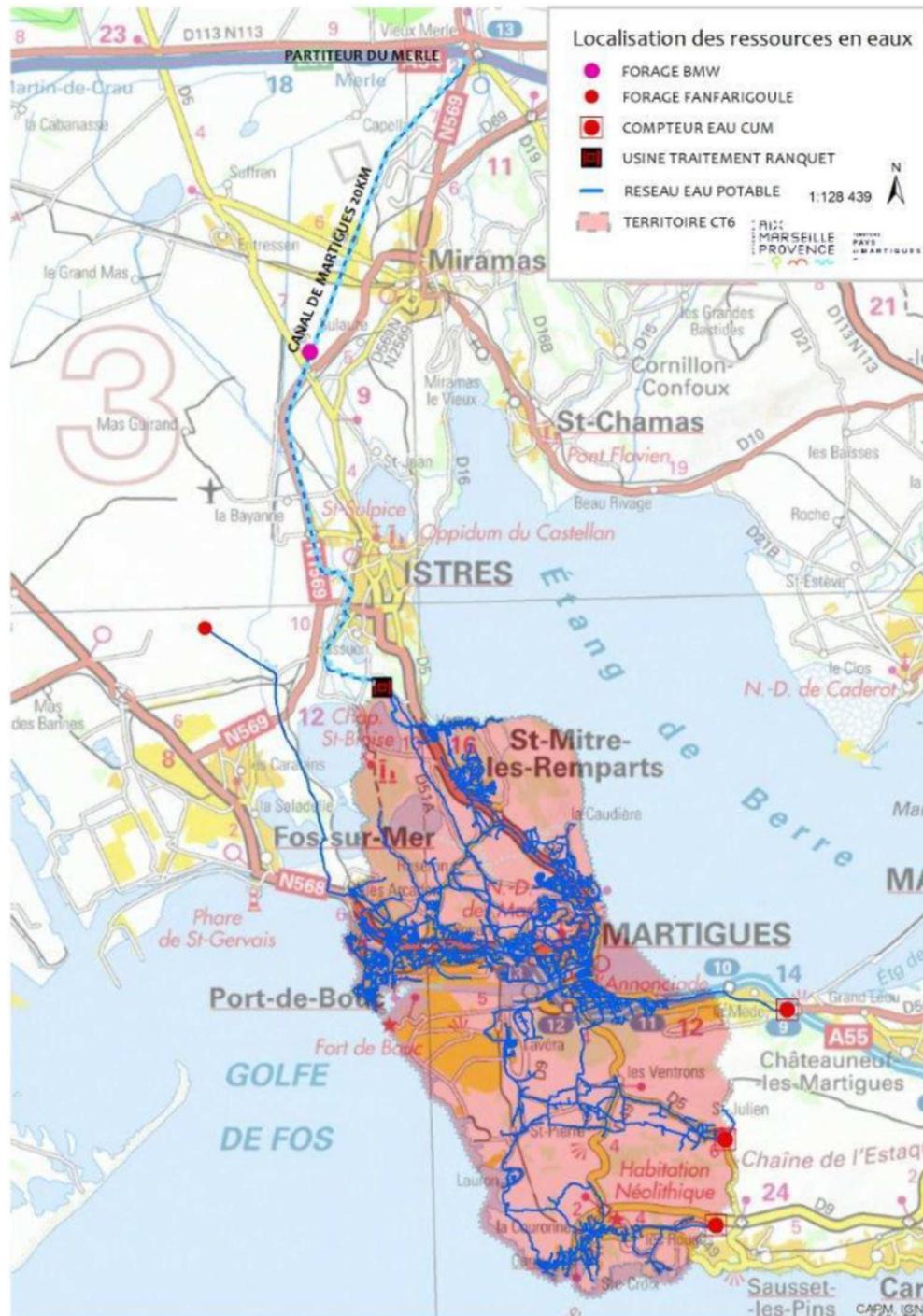
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craonne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

- **Dotation de l'eau de Durance**
Transportée par le canal de Martigues (20 km), cette eau est acheminée à partir du partiteur du Merle, situé sur la commune de Salon de Provence, jusqu'à l'usine de traitement d'eau potable du Ranquet. Deux forages, sur le site BMW, dans la nappe de Crau, situés sur la commune d'Istres, permettent de réalimenter le canal de Martigues pendant le chômage des ouvrages E.D.F qui canalisent la Durance en amont ou en cas de pollution.

- **Forages en Crau dits « Fanfarigoule »**
3 forages situés sur la commune de Fos-sur-Mer alimentent la commune de Port-de-Bouc. L'eau transite par une conduite DN400 acier de 14 km.
- **Dotation en eau sur le canal de Marseille**
Une convention de transport et d'achat d'eau traitée avec le Territoire de Marseille Provence a été signée le 19 juin 2015, pour une durée de 15 ans.



1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans la station d'épurations gérée par la régie de Martigues située en bord du canal de Caronte.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

L'assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au sein de la Direction Régie des Eaux et Assainissement. Il exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations ainsi que les compétences optionnelles d'entretien des installations et de traitement des matières de vidange.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- Une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- Une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- Une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Sans objet.

1.4.2. REGIES

Le service public de l'eau potable est géré en régie sur le territoire du Pays de Martigues. Cette régie assure les missions suivantes :

- Production,
- Protection du point de prélèvement,
- Traitement,
- Transfert,
- Stockage,
- Distribution.

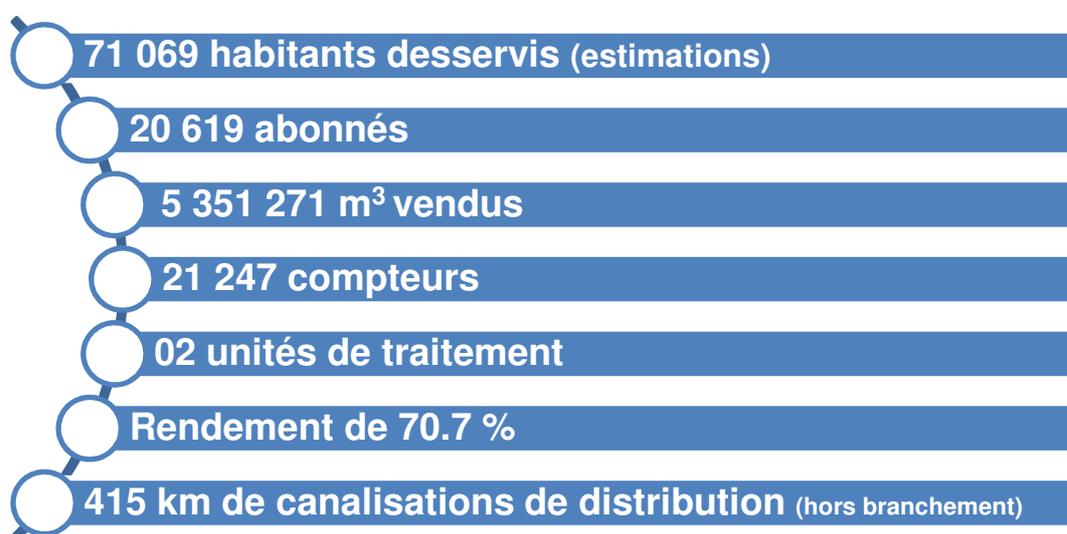
Le service public de l'assainissement est géré en régie sur le territoire du Pays de Martigues. Cette régie assure les missions suivantes :

- Collecte,
- Transport,
- Dépollution,
- Contrôle de raccordement,
- Elimination des boues produites.

L'assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au sein de la Direction Régie des Eaux et Assainissement. Il exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations ainsi que les compétences optionnelles d'entretien des installations et de traitement des matières de vidange.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales de la régie avec une répartition par commune. Les données par commune ne peuvent être détaillées (hors rendement des réseaux).

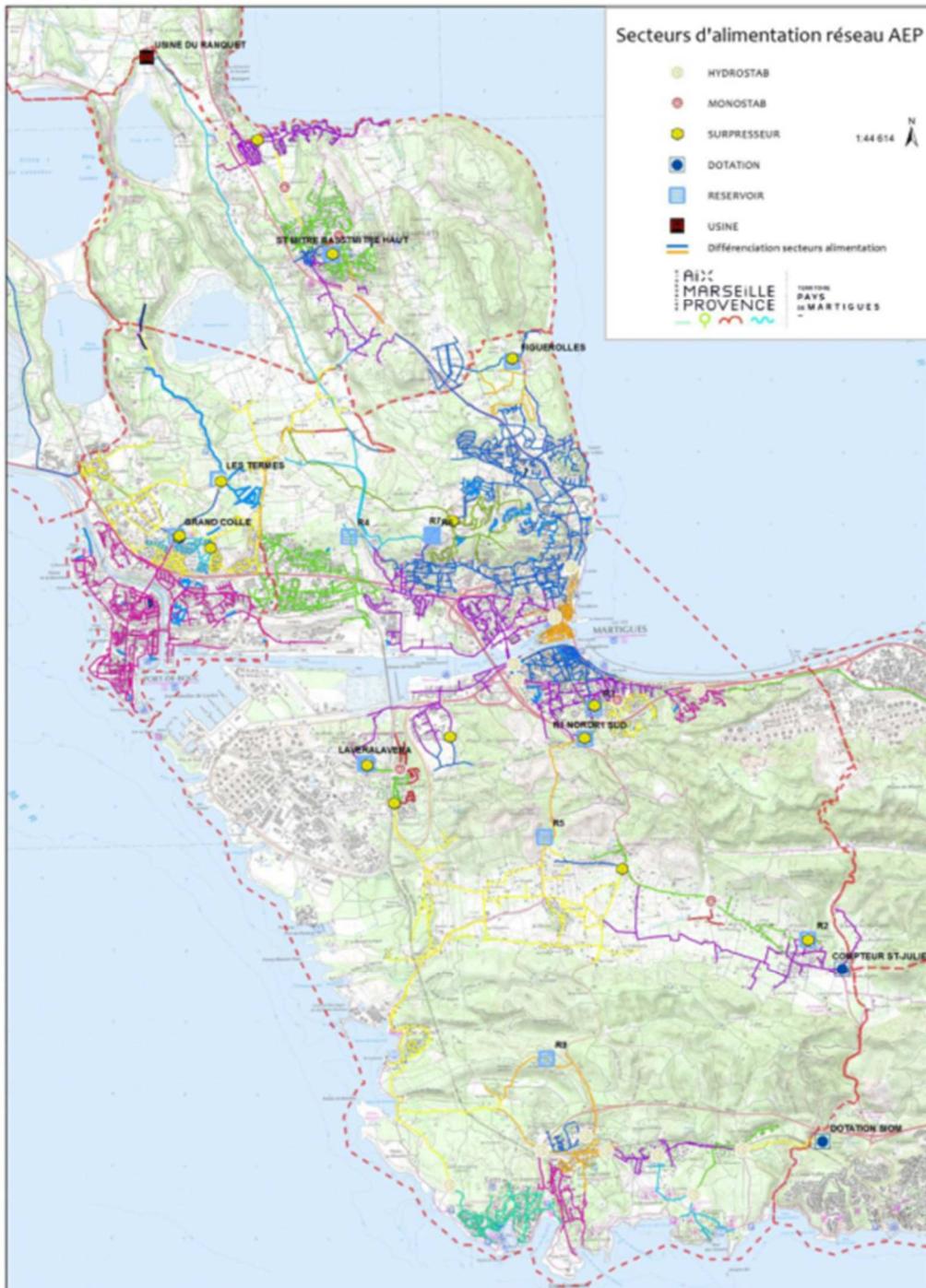
Commune	Nombre d'habitants desservis	Nombre abonnés	Volume facturé	Rendement	Linéaire de réseau de distribution
Martigues	48 914	11 985	4 120 689 m ³	76,0 %	269 km
Port de Bouc	16 123	3 785	1 220 531 m ³	56,6 %	89 km
St Mitre les remparts	6 032	2 507	452 061 m ³	79.7 %	50 km

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- Crise sanitaire mais maintien complet des services publics pour l'eau et l'assainissement.
- Cyber-attaque rendant inopérants pendant des mois, les outils informatiques des services opérationnels avec néanmoins la continuité de fonctionnement des services

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



2.3.1. L'ADDUCTION

Adduction	Caractéristique	Date de pose	Linéaire	Etat
Usine Ranquet	DN800 Béton âme tôle	1988	8 km	Moyen
Fanfarigoule	DN400 Acier	1964	11 km	Très mauvais
Giraudets	DN350 Amiante ciment	1954	7 km	Moyen
Sécurisation	DN400 Fonte	2009	3.5 km	Neuf

Pour l'année 2020, les pertes en eau pour la conduite de Fanfarigoule s'élève à 280 126 m³. L'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le remplacement de la canalisation est actuellement en cours.

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2020, le territoire a prélevé **5 905 592**m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2020 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2020 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Forage Fanfarigoule	2 749 537	9 000	7 512	83.4 %
Prise d'eau Durance	3 030 760	57 888	8 281	14.3 %
Forage BMW	125 295	25 920	342	1.3 %
Total territoire	5 905 592	92 808	16 135	17.4 %

- Les achats et ventes d'eau :

Le territoire a acheté : 2 482 816 m³ d'eau traitée en 2020 au territoire Marseille Provence pour l'alimentation du secteur Martigues Sud.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est "sécurisée" lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Tous les secteurs du Pays de Martigues sont sécurisés.

2.3.3. LE TRAITEMENT

Deux unités de traitement d'une capacité annuelle totale de 14 323 000 m³, ont permis de produire 5 780 297 m³ sur l'année 2020.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Pompage de Fanfarigoule	2 749 537	Chloration	Port-de-Bouc	Martigues Nord Saint Mitre
Usine du Ranquet	3 156 055	Ozonation/ chloration	Martigues - Saint Mitre	Port-de-Bouc
Total territoire	5 905 592			

2.3.4. LE STOCKAGE

12 réservoirs d'une capacité globale de 37 480 m³ permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Martigues				
R1	20	2	5 000	Jonquières
R2	20	1	500	St Julien
R3	20	1	2 500	Jonquières
R4	20	1	2 500	Croix-Sainte
R5	20	1	2 500	St Pierre/Côte Bleue
R6/R7	20	2	5 000	Ferrières
R9	20	2	1 500	La Couronne
R Figuerolles	20	2	480	Figuerolles
R Lavera	20	2	1 600	Lavera
Port de Bouc				
R des Termes	50	1	5 000	Port-de-Bouc Nord
R Grand Colle	50	3	10 000	Port-de-Bouc Centre-ville
Saint-Mitre-les-Remparts				
Château d'eau St Mitre	8	2	800	Saint-Mitre
Total territoire		20	37 380	

Le nettoyage et désinfection des réservoirs sont effectués au moins annuellement. Toute intervention à l'intérieur de ces ouvrages fait l'objet d'une nouvelle opération de désinfection.

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 415 km.

Le linéaire de réseau 2020 est stable par rapport à l'année 2019.

Le nombre de branchements est estimé à 19 130, soit un linéaire d'environ 110 km.

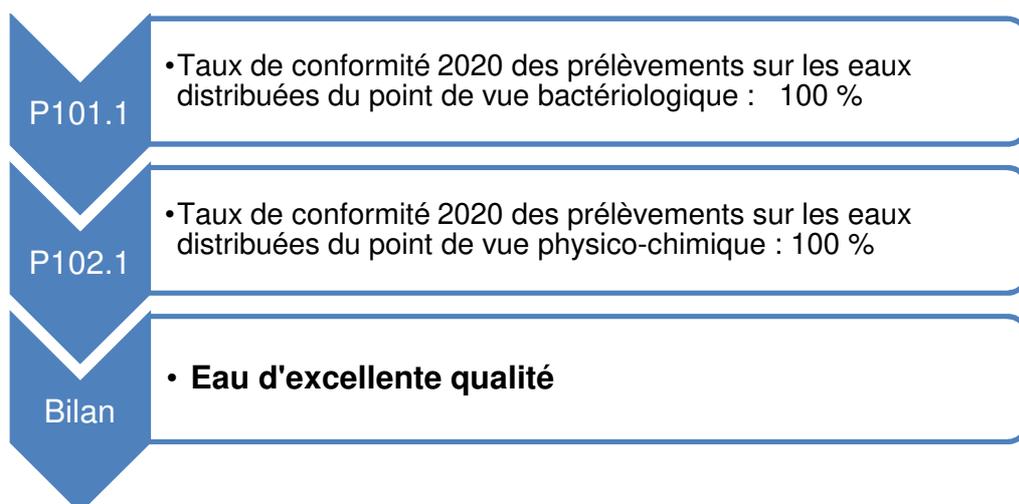
2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune de l'ARS, sont présentées en annexe 4 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet :

solidarites-sante.gouv.fr



En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 60 %

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Forage de la Crau BMW	Forage Fanfarigoule	Prise d'eau Canal de Martigues	Achats d'eau
0 % : Aucune action.				
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.				
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.				37
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.				
60 % : Arrêté préfectoral.			60	
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.	80	80		
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.				
Résultats	70,22 %			
Résultats	60 %			

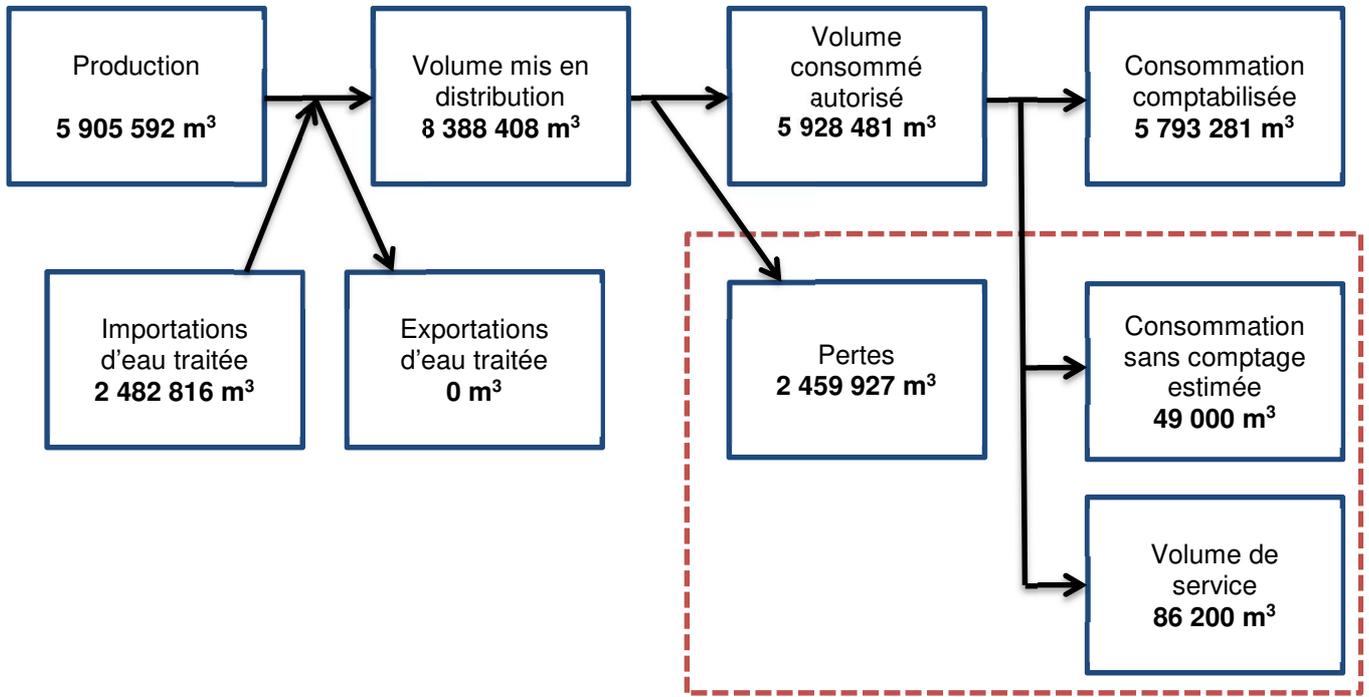
- Le contrôle des forages privés :

Sans objet.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

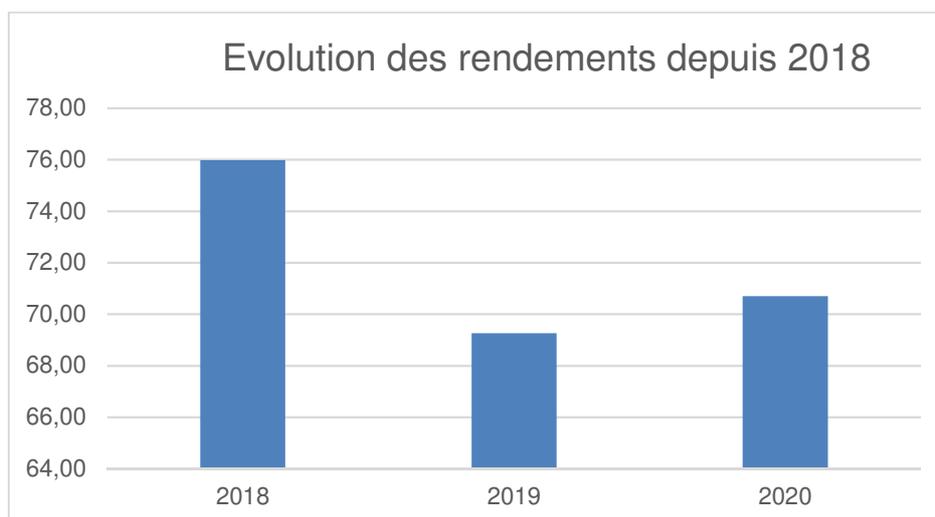
- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) est de 70.7 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



La chute du rendement en 2019 s'explique par l'intégration dans le calcul des pertes en eau sur l'adduction dite de Fanfarigoule

Commune	Linéaire de réseau de distribution	Volume Distribué	Volume consommé	Rendement	Rendement seuil
Martigues	269 km	5 579 854m ³	4 120 689 m ³	76,0%	73,38 %
Port de Bouc	89 km	2 237 502m ³	1 220 531m ³	54,50 %	72,55 %
St Mitre les remparts	50 km	452 061m ³	462 213 m ³	79,73 %	70,07 %

Conformément à l'article L.213-10-9 du Code de l'Environnement, le territoire du pays de Martigues s'est engagé dans un plan d'actions principalement sur le périmètre de la commune de Port de Bouc. Ce programme délibéré en conseil de Métropole (délibération MET 2021/17046/CM 17/12/20) porte sur :

- Rénovation des réseaux des quartiers identifiés par des pertes en eau importantes
- Remplacement de la conduite d'adduction dite de Fanfarigoule
- Amélioration de la sectorisation et augmentation des campagnes de recherches de fuites

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 17.1 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du territoire du Pays de Martigues est de 16.2 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Le service compte 415 km de réseau (hors branchement), 16 réservoirs ou bêche, 13 surpresseurs et 24 hydrostabs/monostabs.

- Bilan de l'exploitation :

La Régie des Eaux du Pays de Martigues possède un service dédié à la recherche de fuites.

La sectorisation est en cours de finalisation. L'acquisition du logiciel FLUXAQUA doit permettre de faciliter les analyses des débitmètres déjà installés.

Un plan pluriannuel des travaux est en place. Il permet de prioriser le renouvellement des conduites en fonction de différents facteurs tels que

- La durée de vie résiduelle,
- L'obsolescence matériau,
- L'opportunité programme voirie,
- La problématique de localisation,
- La perturbation de la qualité de l'eau,
- La criticité hydraulique, le coût de réparation,
- L'estimation des pertes,
- La perturbation locale de la continuité du service,
- Le critère financier (amortissement, subventions, coût par abonné).

Les principales interventions réalisées sur le réseau de distribution sont listées dans le tableau ci-après :

En 2019 pose de 997 compteurs et en 2020 pose de 833 Compteurs dont 664 en renouvellement.

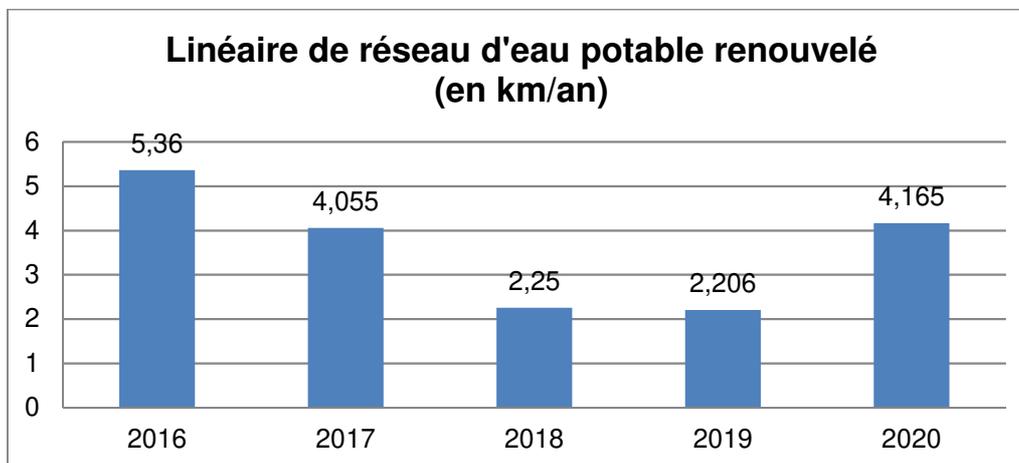
Etat du parc compteur : nombre de compteurs de plus de 15 ans et moins de 15 ans – stratégie de renouvellement

INTERVENTIONS CURATIVES	
Réparation fuite sur conduite	84
Réparation fuite sur branchement	118
Réparation dans regard compteur	463
Réparation vanne	26
Mesure de pression suite à problématique réseaux	59
Entretien ouvrage/maçonnerie	156
INTERVENTIONS PREVENTIVES	
Manœuvre de vanne	41
Détection ouvrage	263
Normalisation / reprise de branchement	132
Renouvellement réseaux AEP	760
Purge	35
Renouvellement de compteur	664
Création branchement neuf	27

- Renouvellement des réseaux :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,87 %

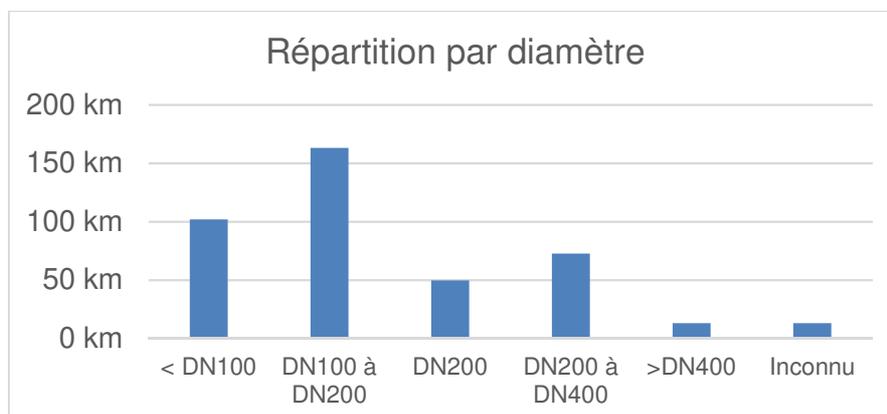
Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire du Pays de Martigues est de 116/120 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.



2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à Martigues : Avenue Urdy Milou - 13500 MARTIGUES

Accueil du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00

N° de téléphone : 04.42.44.39.39

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04.42.44.39.39 ou du numéro Allo Martigues 0800.15.05.35.

Les informations générales sont disponibles sur le site www.paysdemartigues.fr.

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 1.41 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population. Sur le territoire de Martigues ces interruptions sont dues à des ruptures de canalisations. Le taux moyen renseigné n'est pas exhaustif. En effet, la cyberattaque de 2020 a détruit une partie des données.

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Suite au confinement généralisé ce taux n'est pas représentatif sur l'année.

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) intégrant le devis validé et permettant ainsi le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours**.

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) est de 77 / 1 000 abonnés

Suite au confinement généralisé et à la cyberattaque, ce taux n'est pas représentatif sur l'année.

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 5 747 581 m³

Volumes consommés des principaux profils d'abonnés

Domestiques	4 671 456 m ³
Besoins publics	243 746 m ³
Arrosage	432 772 m ³
Hôpital	70 686 m ³
Industriels	302 505 m ³

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

**Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 6 %
(soit 2035 factures)**

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite "loi Brottes", applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	40 814 m ³	32 409 m ³	-20.6 %
Nombre d'abonnés concernés	124	74	-40.3%
Coût	68 914,44 €	55 296,24 €	-19,8%

2.7.4. DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN)

	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes dégrévés	13 341m ³	49 507 m ³	271.1%
Nombre d'abonnés concernés	115	140	21.7 %
Coût	22 526,28 €	84 468,84 €	275%

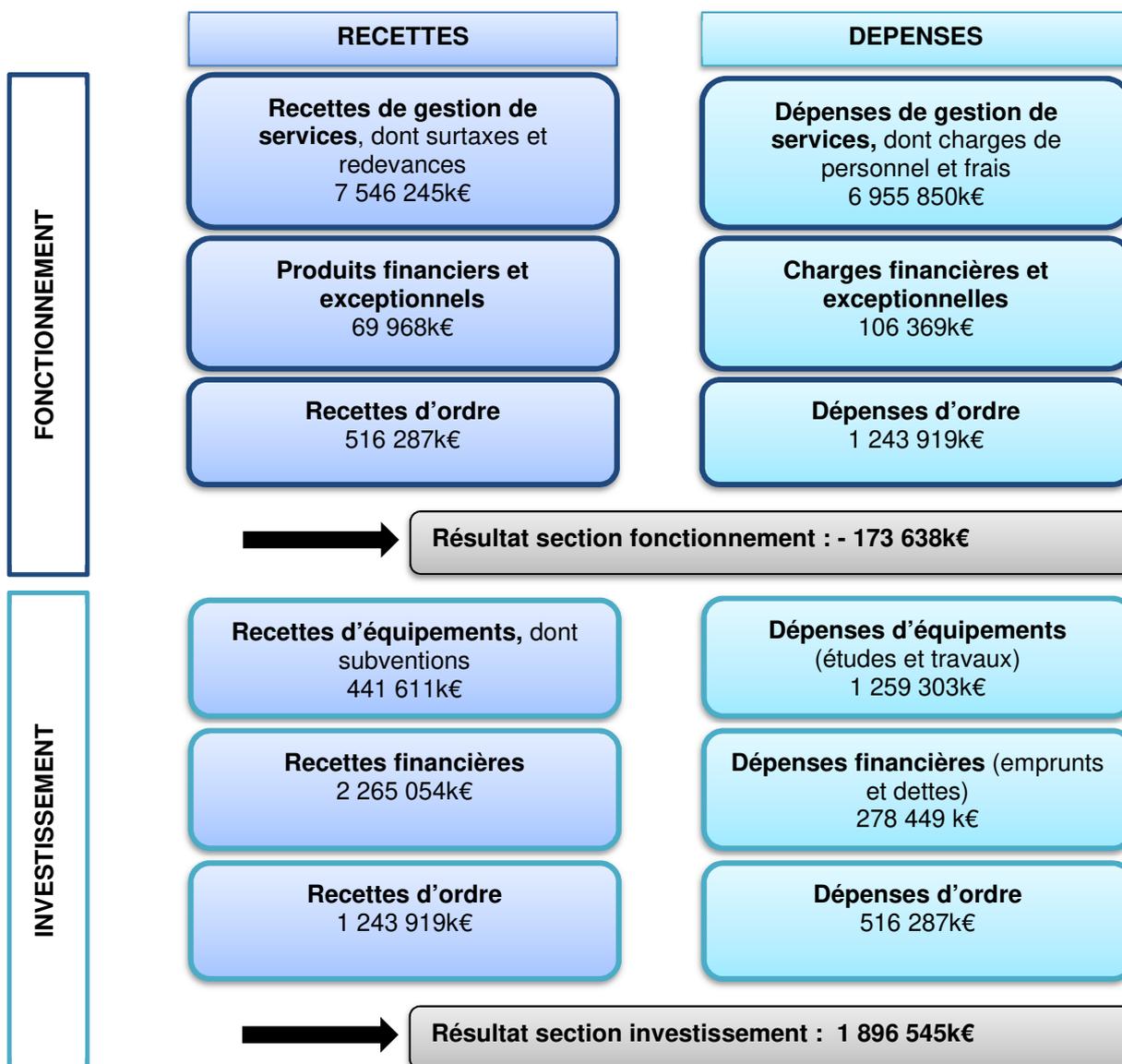
Le territoire du Pays de Martigues a subi en août et septembre 2020 plusieurs incendies qui ont dévasté des centaines d'hectares et touché de nombreuses habitations. Afin de compléter le dispositif

Warsmann la Métropole a délibéré afin d'intégrer des possibilités de dégrèvement pour les usagers domestiques.

Ainsi les surconsommations liées à l'utilisation de l'eau à des fins de protection incendie peuvent intégrer sous conditions dans ce cadre. De ce fait les dégrèvements ont fortement augmenté en terme de volume pour l'année 2020.

2.7.5. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la régie :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	7 616 213
Dépenses réelles	7 062 219
Epargne brute	553 994
Capital restant dû au 31/12/2020	1 950 358
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	3.52 années

2.7.6. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du Compte Administratif :

	Année N0	Année N1	Année N2	2020	Ecart année N-1
Produits	8 092 858 €	7 615 616 €	8 202 693 €	7 502 146 €	%
Charges	7 473 398 €	7 710 073 €	7 373 690 €	7 669 050 €	%
Résultat avant impôt	€	€	€	€	%
RESULTAT	619 460 €	-94 457 €	829 003 €	-166 904 €	%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :
Non concernés.
- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :
Non concernés.
- Suivi des engagements contractuels (DSP) /de l'exploitation (régies):
Non concernés.
- Suivi du programme d'investissement :

	2018	2019	2020
Montant des investissements	1.191.780 €	1.432.895 €	1.259.303 €

2.7.7. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Sans objet.

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements	Montant
Martigues	Route des Bastides(tranche 1)	1 330 ml	44	486 354 €HT
Port de Bouc	AMO remplacement adduction Fanfarigoule			74 000 €HT
Saint Mitre les Remparts	Adduction et nouveau réservoir d'eau potable St Mitre Maîtrise d'œuvre			97000 € HT

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Le Territoire a engagé environ 1 298 591 d'euros HT pour les études et travaux en 2020.

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements	Montant
Martigues	Rue du petit pont	650 ml	14	127 970€HT
	Impasse Honorat Tarditi	315 ml	2	62 863€HT
	Ancienne Route de Marseille	400 ml	0	147 786€HT
	La Couronne Vieille	710ml	21	173 920€HT
	Chemin des écoles/Abbé Villard St Pierre	320 ml	11	117 934€HT
Saint-Mitre-les-Remparts	Allée Champolion	130 ml	17	42 670€HT
	Rue Hélène Fournier	130 ml	24	113 989€HT
Port-de-Bouc	Rue des Orthodoxes	180 ml	16	55 175€HT

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Commune	Projet	Montant HT
Martigues	Extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de la construction d'un collège et de zones d'habitation – Saint Macaire	2020 : 50 000 € 2022/2024 : 300 000 €
	Renouvellement des canalisations d'eau potable Saint-Jean Nord	2021 : 35 000€ 2022/2023 : 600 000€
Saint-Mitre-les-Remparts	Programme de refonte de l'adduction d'eau : - 1 ^{er} lot Canalisation essentiellement DN 150 sur environ. 4km ; - 2 ^e lot Création d'un réservoir d'eau potable de 300m	2020/2021 : 90 475€ 2022/2024 : 3 850 000 €
Port-de-Bouc	Remplacement de la canalisation AEP entre les pompages de Fanfarigoule et les réservoirs de Port de Bouc sur un linéaire de 11km	2019/2021 : 74 000€ 2021/2022 : 300 000€ 2022/2025 : 8 800 000€
	Remplacement des canalisations de distribution quartier de la Lèque	2021: 1 000 000 €

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



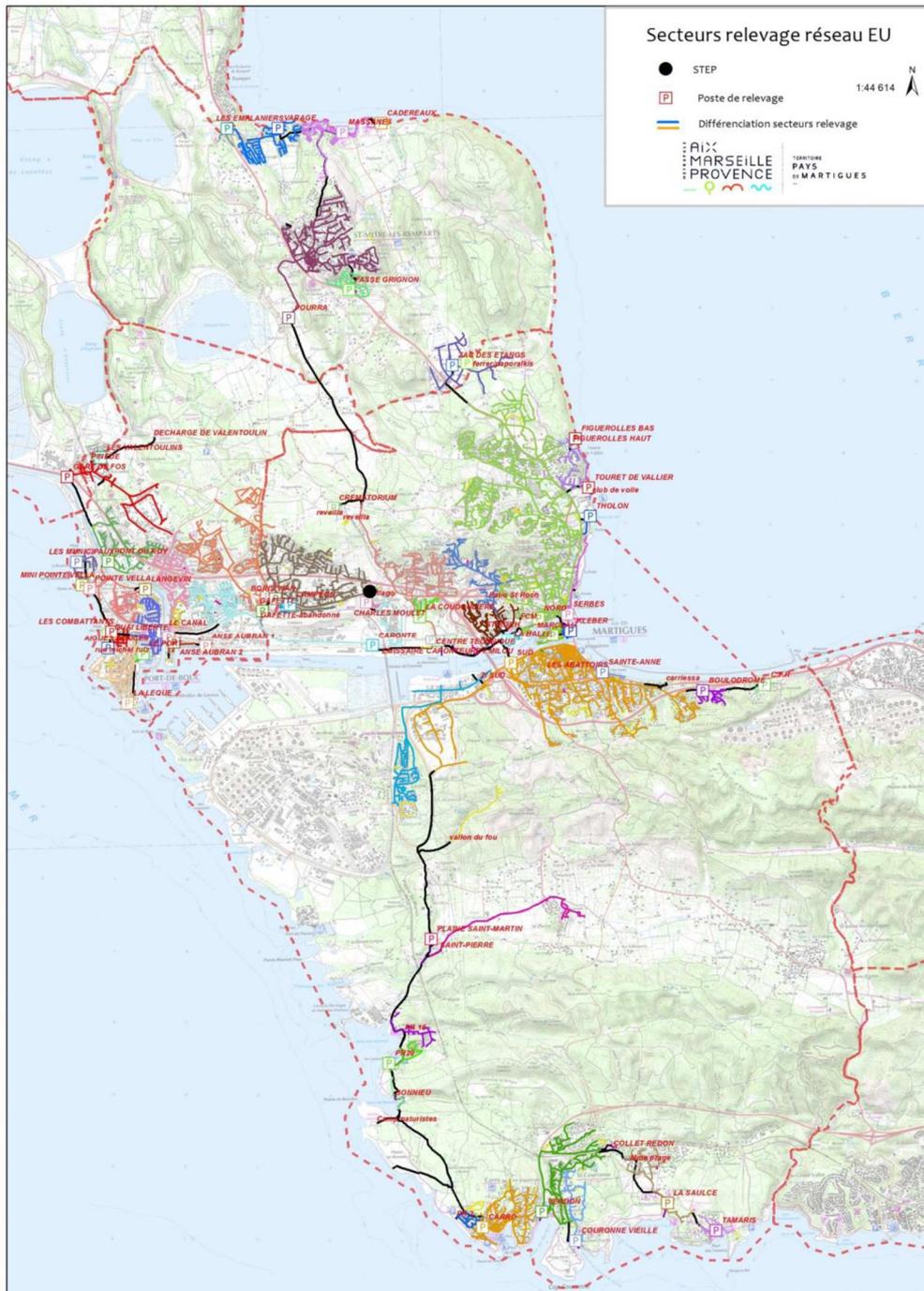
Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

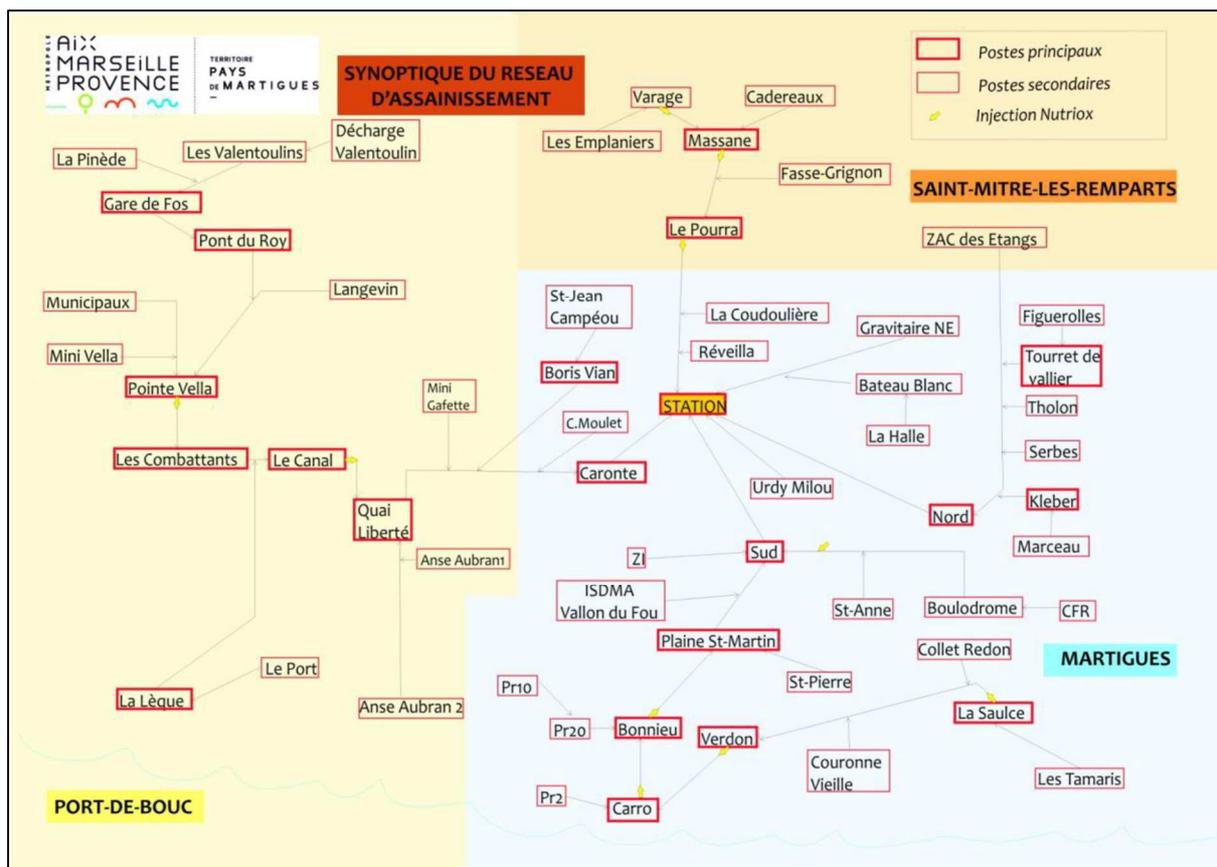
3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- Crise sanitaire mais maintien complet des services publics pour l'eau et l'assainissement.
- Cyber-attaque rendant inopérant pendant des mois les outils informatiques des services opérationnels avec néanmoins la continuité de fonctionnement des services
- La certification ISO 14.001 de la STEP de Martigues a été reconduite

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE





3.3.1. LA COLLECTE

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 336 km.

Le linéaire de réseau 2020 est stable par rapport à l'année 2019. Il comporte 302 km de réseau d'eaux usées (séparatif), et 34 km de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 14 950, soit un linéaire d'environ 95 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
STEP Martigues	95 000 EH	Biologique	4 437 448	Canal de Caronte

*EH : Equivalent-habitants

	Coût de fonctionnement	Coût de revient au m ³ traité
station d'épuration Pays de Martigues	1 384 922	0,3121

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

3 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le territoire du Pays de Martigues

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Linéaire réalisé en 2020 (km)
Curage préventif	9 km
Interventions de débouchage	138
Inspections télévisées	4 990 ml
Fumigation	0

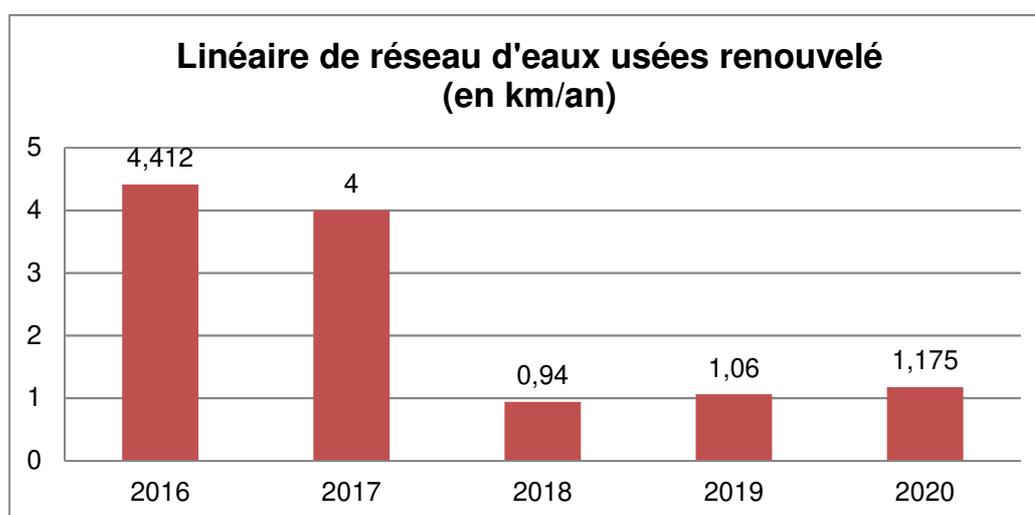
1,5 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,69 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire du Pays de Martigues est de 27 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Il est à noter que la cyberattaque qui a affecté les services à la mi-mars 2020, a entraîné des pertes définitives de données importantes, rendant difficile la restitution exacte des activités de 2019 et 2020. En effet, la REA a récupéré l'intégralité de ses moyens informatiques à la fin avril 2021 avec notamment le suivi de gestion des abonnés.

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du territoire du Pays de Martigues est de 0 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le système d'assainissement est constitué d'une station d'épuration de 95 000 équivalent/habitants et de 52 postes de relevage.

3 postes de relevage d'une capacité de transit de charge polluante supérieure à 600 kg de DBO₅ n'étaient pas équipés de débitmètres électromagnétiques en 2020. En effet compte tenu des configurations très particulières, les travaux bien que prévus budgétairement, n'ont pu être réalisés suivant le planning prévisionnel. De ce fait pour l'année 2020, le taux de conformité est de 0.

Pour information sur le premier semestre 2021, deux postes sur trois ont été équipés, le troisième est actuellement en travaux.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 110 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi qu'au service chargé de la police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé	Volume entrant à la STEP	% par rapport au volume entrant à la STEP
2018	4	1 650 m ³	5 097 627 m ³	0,032 %
2019	20	92 342 m ³	4 778 333 m ³	1,933 %
2020	16	29 229 m ³	4 415 648 m ³	0,66 %

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la police de l'eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Conformités 2019 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	1 step conforme	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	1 step conforme	100 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	1 step conforme	100 %

3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

1038 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)

Pour le Pays de Martigues 100 % des boues ont été évacués vers l'ISDMA du Vallon du Fou situé sur le territoire et géré en régie

- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	5.44	Stockage en CET
Graisses	0	Traitement sur site
Refus de dégrillage	57.26	Stockage en CET

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à Martigues : Avenue Urdy Milou - 13500 MARTIGUES

Accueil du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00

N° de téléphone : 04.42.44.39.39

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04.42.44.39.39 ou du numéro Allo Martigues 0800.15.05.35.

Les informations générales sont disponibles sur le site www.paysdemartigues.fr.

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 100 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux de débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 1,23/ 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 4 393 522 m³

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2020 (P257.0) est de 0 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2020 est de 0 %.

La régie d'assainissement du pays de Martigues n'a pas d'abonnés avec ce profil.

3.8.3. ECRETEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'assainissement lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	43 017m ³	35 787 m ³	-16,8%
Nombre d'abonnés concernés	124	66	-46,8%
Coût	51 474,14 €	46 329,85 €	-10%

3.8.4. DEGREVEMENTS (HORS WARSMANN)

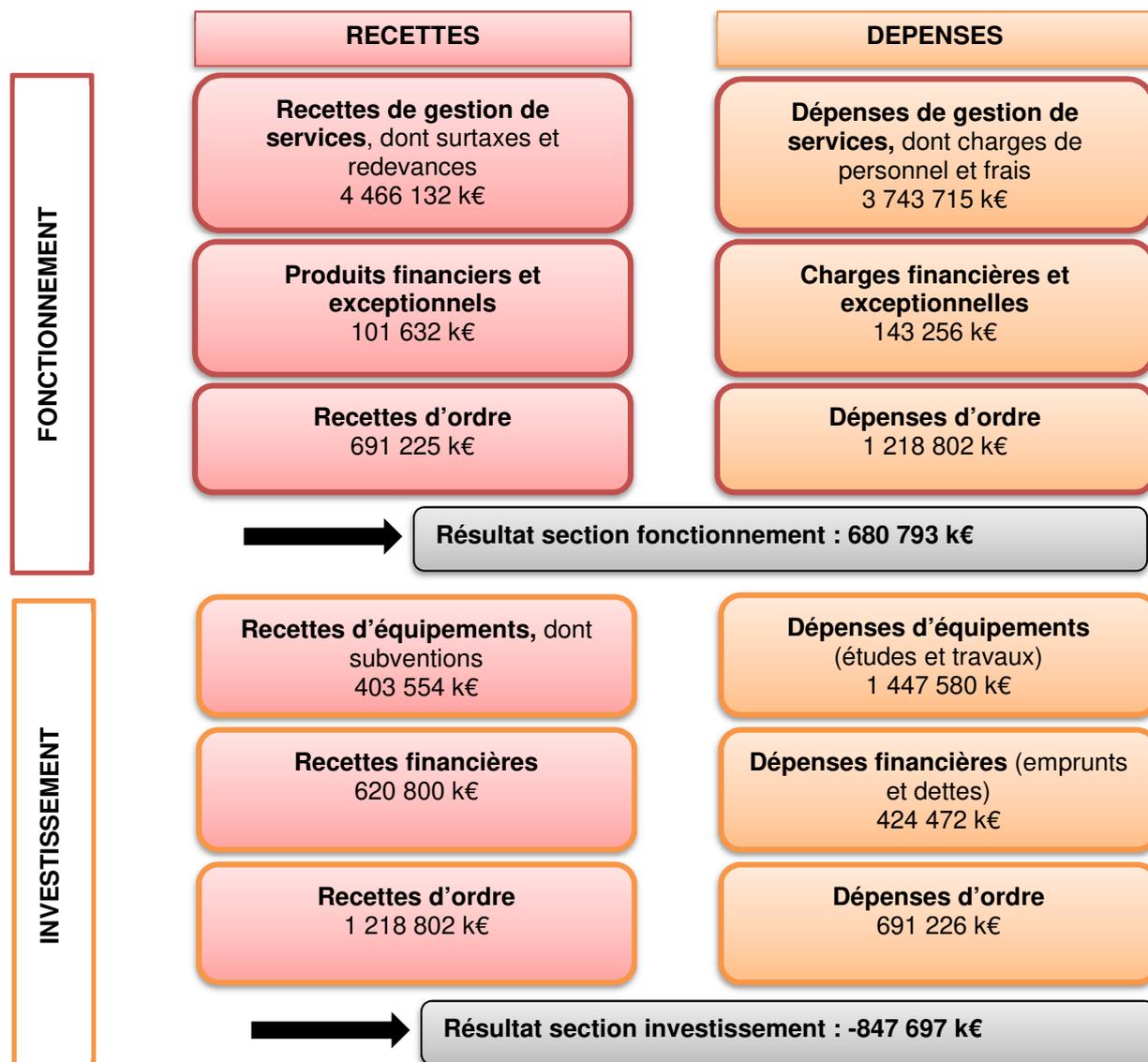
	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes dégrévés	34 771 m ³	77 768 m ³	123,7%
Nombre d'abonnés concernés	115	149	29,6%
Coût	41 606,98 €	100 678,45 €	142%

Le territoire du Pays de Martigues a subi en août en septembre 2020 plusieurs incendies qui ont dévasté des centaines d'hectares et touché de nombreuses habitations. Afin de compléter le dispositif Warsmann la Métropole a délibéré afin d'intégrer des possibilités de dégrèvement pour les usagers domestiques.

Ainsi les surconsommations liées à l'utilisation de l'eau à des fins de protection incendie peuvent intégrer sous conditions dans ce cadre. De ce fait les dégrèvements ont fortement augmenté en terme de volume pour l'année 2020.

3.8.5. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 :

	Montant en €	
Recettes réelles	4 567 764	
Dépenses réelles	4 021 819	
Epargne brute	545 945	
Capital restant dû au 31/12/2020	2 991 072	
Durée d'extinction de la dette (P256.2)		5,48 années

3.8.6. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du CA de la régie :

	Année N0	Année N1	Année N2	2020	Ecart / année N-1
Produits	8 092 858 €	7 615 616 €	8 202 693 €	7 502 146 €	%
Charges	7 473 398 €	7 710 073 €	7 373 690 €	7 669 050 €	%
Résultat avant impôt	€	€	€	€	%
RESULTAT	619 460 €	-94 457 €	829 003 €	-166 904 €	%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Sans objet

- Suivi du programme d'investissement

	2018	2019	2020
Montant des investissements	769.044 € HT	859.660 € HT	1.447.579 € HT

3.8.7. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Sans objet

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

Le Territoire a engagé environ 2.500.000 euros HT pour les études et travaux en 2020.

Commune	Secteur	Réseau gravitaire	Branchements	Montant
Martigues	Impasse Honorat Tarditi	315 ml	2	395 526 €HT
	La Couronne Vieille	710ml	21	113 750 €HT
	Chemin des écoles/Abbé Villard St Pierre	50 ml	5	31 604 €HT
	Création d'un poste de relevage ZAC HDV intégrant les réseaux gravitaires et de refoulement		0	1 900 000 €HT

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

La Régie d'Assainissement du Territoire du Pays de Martigues a fait le choix, depuis 2010, de procéder au renouvellement de ses conduites essentiellement par chemisage (90 % des travaux).

Cette réparation structurante présente, en plus du prix, des avantages non négligeables :

- Aucune ouverture de tranchées ;
- Aucun arrêt de l'activité en surface ;
- Peu de nuisance sonore ;

- Aucun espace annulaire ;
- Technique de rénovation rapide et durable ;
- Reprise immédiate des caractéristiques mécaniques et hydraulique ;
- Grande capacité de mise en œuvre.

Commune	Secteur	Réseau gravitaire	Montant
Martigues	Chemin des fabriques	850 ml	97 474.6€HT
	Place des aires	170 ml	22 000€HT
	Route de Port de Bouc	125 ml	16 430 €HT
Port-de-Bouc	Julian Grimaud	30 ml	6 550€HT

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Commune	Secteur	Montant
Martigues	Normalisation réseau d'eaux usées poste sud - Avenue Ziem	Maitrise d'œuvre : 60 000€HT Travaux : 2 500 000€HT
	Extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de la construction d'un collège et de zones d'habitation - Saint Macaire	Maîtrise d'œuvre : 50 000 €HT. Travaux : 400 000€HT
	Station d'épuration : création d'un bassin de stockage entrée de STEP	Assistance à maîtrise d'ouvrage : 40 000 € Etudes géotechniques : 25 000 € Etudes environnementales : 15 000 €

3.9.4. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Montant
Martigues	Chemin des fabriques	850 ml	97 474.6€HT
	Place des aires	170 ml	22 000€HT
	Route de Port de Bouc	125 ml	16 430 €HT
Port-de-Bouc	Julian Grimaud	30 ml	6 550€HT

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Nombre d'installation ANC par commune	2017	2018	2019	2020
Martigues	1474	1 425	1 432	1 429
Port de Bouc	175	191	182	183
Saint Mitre les remparts	333	325	407	405
Pays de Martigues	1982	1 941	2 021	2 017

4.2. FAITS MARQUANTS

Crise sanitaire mais maintien complet des services publics pour l'eau et l'assainissement.

Cyber-attaque rendant inopérant pendant des mois les outils informatiques des services opérationnels avec néanmoins la continuité de fonctionnement des services

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du Pays de Martigues existe depuis le 1er janvier 2005. Un recensement, dans le cadre du premier contrôle périodique des installations ANC, réalisé entre 2008 et 2009 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 2017 (DC.306) :

- 2014 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- 3 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation des dispositifs d'assainissement non collectif (pour des projets neufs ou de la réhabilitation) ;
- Traitement des permis de construire et déclarations préalables en lien avec l'assainissement non collectif ;
- Suivi des chantiers ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8 ans) ;
- Conseil aux usagers.

Les missions complémentaires, remplies par le service assainissement, sont les suivantes :

- Contrôle et conformité pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement ;
- Entretien des installations ;
- Traitement des matières de vidange.

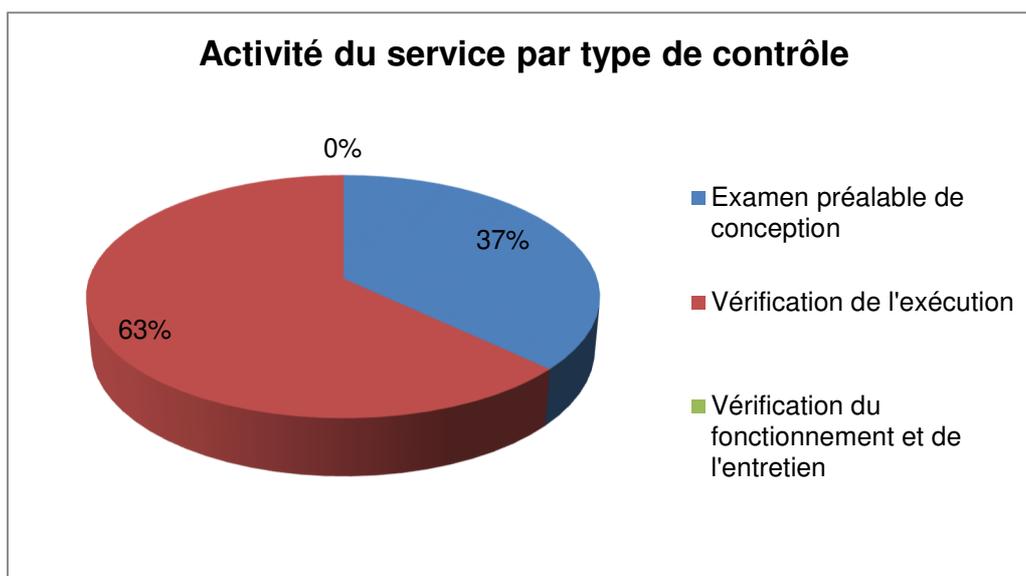
**En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de
L'assainissement non collectif (D302.0) est de 120 points/140**

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	X	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	X	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	X	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	X	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	X	
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		X
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	X	

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2018	2019	2020
Examen préalable de conception DC 332	37	39	21
Vérification de l'exécution DC 333	47	42	36
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	3	0	0



- Nombre de PC/DP/CU disposant d'1 ANC traités en 2020 :
 - **16 Permis de construire**
 - **14 Déclarations Préalables**
 - **19 Certificats d'Urbanisme**
- Conformité des installations

Conformité	Indice	Nombre
Installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	VP.166	361
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	VP.267	867
Installations contrôlées depuis la création du service	VP.167	/
Immeubles contrôlés avec absence d'installation	DC.320	/
Installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	DC.321	453
Installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	DC.322	25
Installations réhabilitées dans l'année	DC.331	38

En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 68 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'Agence de l'Eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

Les derniers versements aide agence de l'eau ont été effectués en 2019 et ont permis de solder le programme du Pays de Martigues.

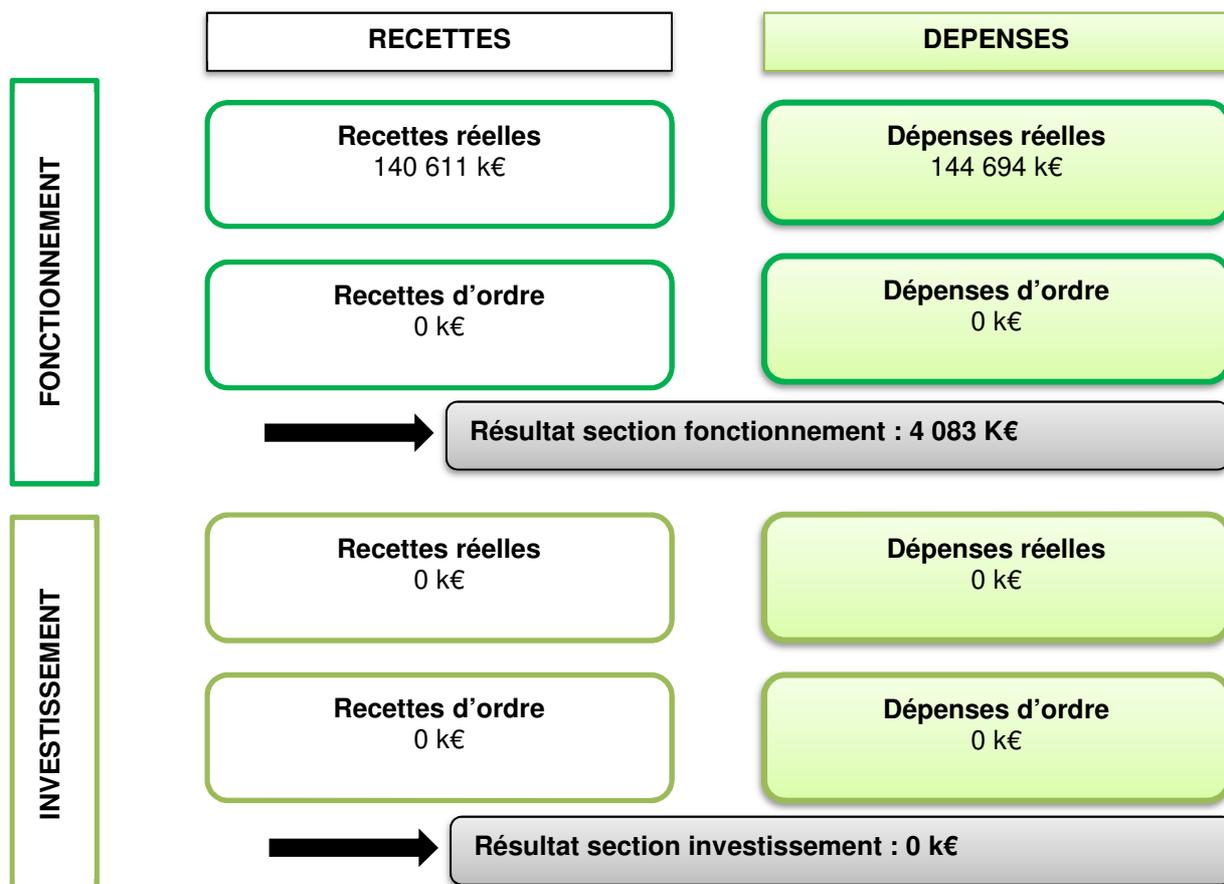
4.5. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil métropolitain, n°026-8011/19/CM du 19/12/2019. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant € HT	Montant € TTC
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	132	145,20
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	198	217,80
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	220	264
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	220	264

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- Service obligatoire : 144 694 €,
- Service facultatif : 0 €.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

Le mode de calcul à compter du 1^{er} janvier 2020 se conforme strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1er janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc plus multipliées par deux. La conséquence est une augmentation mécanique des tarifs liée au mode de calcul et sans impact sur le prix à l'utilisateur.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1er janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'Eau et de l'Assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		Pays de Martigues 2020	Pays de Martigues 2021
Régie des Eaux	Part fixe (abonnement)	43,8102 €	43,6905 €
	Part variable	107,0260 €	107,0260 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	0,0000 €	- €
	Part variable	0,0000 €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	32,4000 €	33,6000 €
	Redevance préservation des ressources en eau	10,8360 €	10,8360 €
SOUS-TOTAL HT		194,0722 €	195,1525 €
TVA 5,5%		10,6740 €	10,7334 €
SOUS-TOTAL TTC		204,7462 €	205,8859 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Pays de Martigues 2020	Pays de Martigues 2021
Régie d'Assainissement	Part fixe (abonnement)	29,7192 €	30,8060 €
	Part variable	93,5060 €	97,2480 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	0,0000 €	- €
	Part variable	0,0000 €	- €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,0000 €	18,0000 €
SOUS-TOTAL HT		141,2252 €	146,0540 €
TVA 10%		14,1225 €	14,6054 €
SOUS-TOTAL TTC		155,3477 €	160,6594 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		3,0008 €	3,0545 €

Un système de tarification par tranche a été mis en place historiquement sur tout le territoire. Ainsi les petits consommateurs et foyers à revenus modestes bénéficient d'une tranche attractive. Les tarifs sont identiques pour tous les abonnés indépendamment du coût de production des ressources utilisées.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

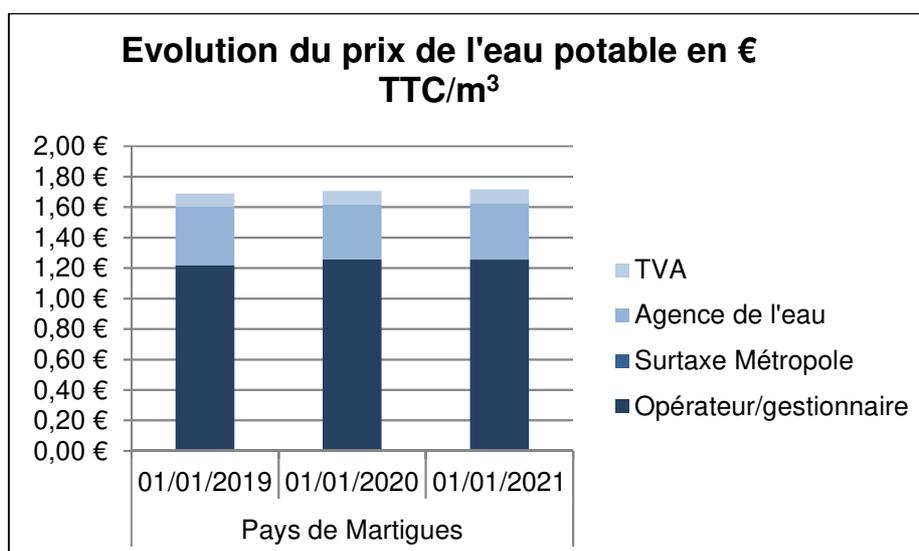
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120M3 reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2021		Indicateur SISPEA	Tarif usager	
Pays Martigues	de	Distribution de l'eau	1,7157 €	1,4096 €
		Collecte et traitement des eaux usées	1,3388 €	1,1557 €
		Total	3,0547 €	2,5653 €

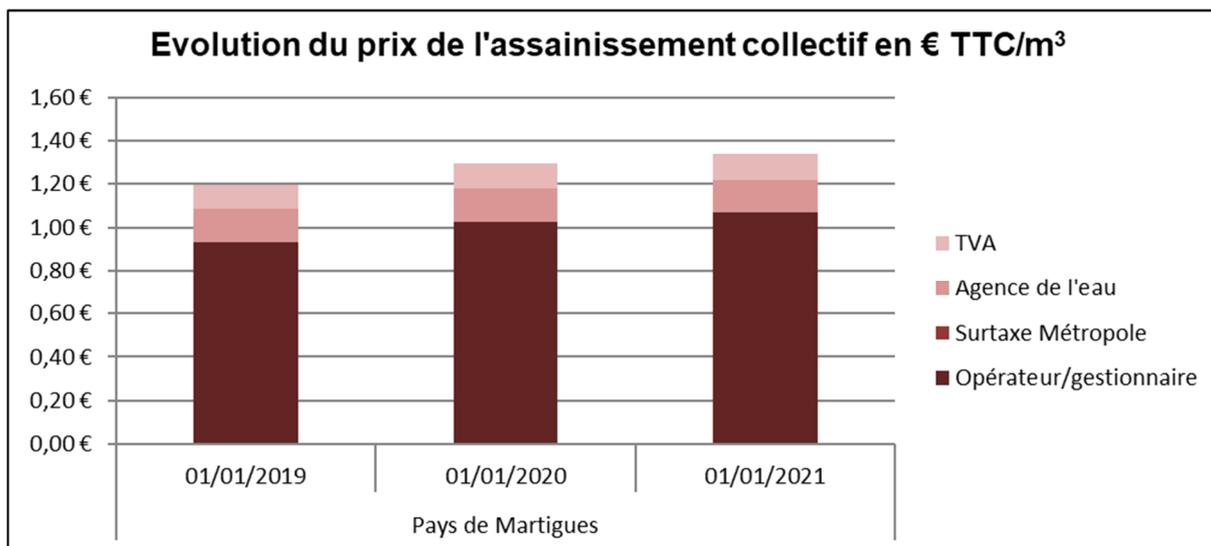
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



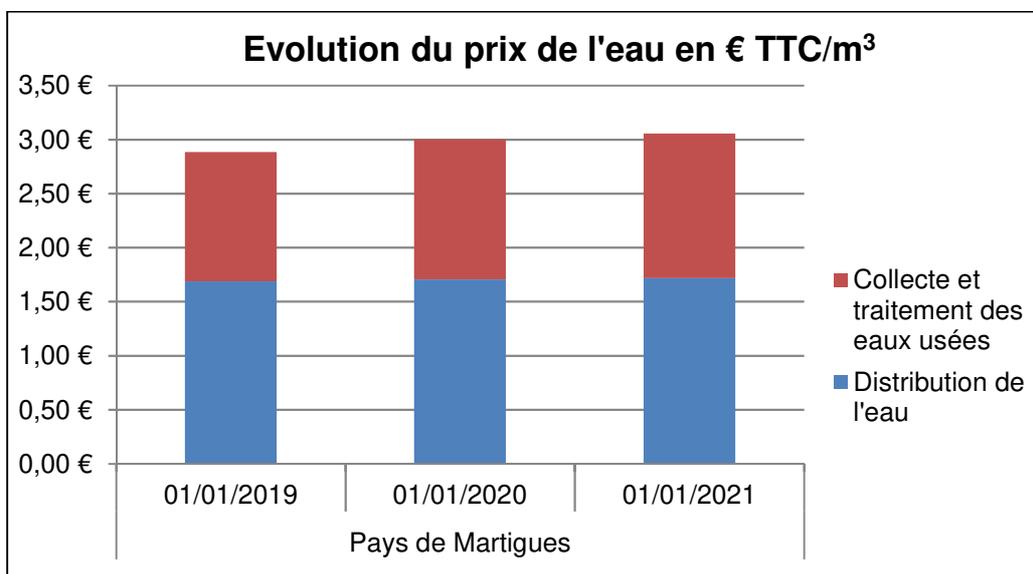
Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Pays de Martigues	Régie des Eaux	1,2201 €	1,2570 €	1,2560 €	-0,08%
	Agence de l'eau	0,3803 €	0,3603 €	0,3703 €	+2,78%
	TVA	0,0880 €	0,0889 €	0,0894 €	0,56%
	Total	1,6885 €	1,7062 €	1,7157 €	0,56%

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Pays de Martigues	Régie d'Assainissement	0,9328 €	1,0269 €	1,0671 €	+3,92%
	Agence de l'eau	0,1550 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1088 €	0,1177 €	0,1217 €	3,42%
	Total	1,1966 €	1,2946 €	1,3388 €	3,41%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Pays de Martigues	Distribution de l'eau	1,6885 €	1,7062 €	1,7157 €	0,56%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,1966 €	1,2946 €	1,3388 €	3,41%
	Total	2,8851 €	3,0008 €	3,0545 €	1,79%

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération N° DEA 026-8011/19/CM du Conseil de la Métropole d'Aix Marseille Provence du 19 décembre 2019 .

Le montant total des recettes 2020 liées à la PFAC s'élève à 97 780 €.

	Prix en €TTC/m³	PFAC
CT6	Par Logement desservi ou assimilé	1600 € TTC
	Par chambres (foyers de célibataires, chambres d'hôtels ou emplacements de camping)	800 TTC

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

Les tarifs de l'eau sont décomposés en 3 tranches et deux pour l'assainissement. La première tranche propose des tarifs attractifs pour favoriser les petits consommateurs et les foyers à revenus modestes.

Au contraire, les tranches hautes proposent des tarifs prohibitifs pour inciter les ménages à faire des économies d'eau.

D'autre part, le service avertit immédiatement l'abonné en cas de surconsommation, même si cette dernière ne rentre pas dans le cadre de la loi Warsmann.

La certification ISO14001 de la station d'épuration a été reconduite.

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Les ouvrages du réseau sont équipés de variateurs et de démarreurs électroniques pour optimiser les puissances. De plus, les paramétrages des équipements sont programmés pour fonctionner principalement en heures creuses. Un bilan des consommations électriques est réalisé chaque année.

6.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Régie des Eaux et Assainissement du territoire du Pays de Martigues s'est dotée depuis 2010 d'un service dédié à la réduction des pertes en eau. Il est équipé de tout le matériel de recherche de fuites (prélocalisateurs, corrélateurs, hydrophones, caméra, etc.) et d'une équipe formée et expérimentée.

La sectorisation du réseau est en cours de finalisation et, couplée à un logiciel dédié au suivi des volumes distribués (FLUXAQUA), elle permettra de déclencher instantanément les campagnes de recherche de fuite sur les secteurs sensibles.

6.3. COOPERATION DECENTRALISEE

SANS OBJET

6.4. FONDS DE SOLIDARITE

Le pays de Martigues n'abonde pas un fonds de solidarité mais sa politique de tarification très sociale propose les 50 premiers m³ à un prix adapté aux revenus des plus modestes.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,39
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	211
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	196
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	10 432 921
VP.059 - Volume produit	m ³	5 905 592
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	2 482 816
<i>Volume importé depuis un service extérieur de la métropole</i>	m ³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
<i>Volume exporté hors métropole</i>	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	4 960 380
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	832 901
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	5 793 281
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	49 000
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	86 200
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	415,00
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	70,67
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	17,1
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	16,2
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	18,036
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,87
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	116
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	20 619
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	71 069
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	29
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,41
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	77
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	3,73
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	121,87
<i>Volume facturé 2020</i>	m ³	5 793 281
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000
VP182 Encours de la dette	€	1 950 358
VP 183 Epargne brute annuelle	€	553 994
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	3,52
<i>Volume facturé 2019</i>	m ³	5 775 412
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	6,00

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,30
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	3
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	336,00
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	27
VP.046 - Nombre de points noirs	u	5
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	1,50
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,317
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,69
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	0,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	110
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP 176 Charge moyenne entrante en DBO5	kg DBO5/j	5 361,00
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1 038
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	20 340
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	65 834
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	20 340
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100,00
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	25
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	1,23
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	0,00
Volume facturé 2020	m ³	4 393 522
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000
Encours de la dette	€	2 991 072
Épargne brute annuelle	€	545 945
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	5,48
Volume facturé 2019	m ³	4 370 152
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	0,00

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	71 069
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	7
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	5 234
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	120
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	2
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	0
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	2 017
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	2 014
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	3
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	0
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	0
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	0
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	0
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	0
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	343
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	0
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	0
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	0
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	0
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	361
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	867
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	1 800
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	68,22
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	0
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôlé	u	443
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	0
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	302,51
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	76 157
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	0
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	145,20
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	217,80
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	0
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	0
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	0
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	0
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	0
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N

VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	36
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	36
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	3
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	0
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	0
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	21
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	0
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	N
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	O
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Pas de distinction entre les 3 communes (hors rendement)

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE				
				
Nom du réseau de distribution : MARTIGUES VILLE				
Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES				
Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES				
Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :				
Captage : LE RANQUET Procédure de protection terminée Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F1) Procédure de protection terminée Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F2) Procédure de protection terminée Station de production : LE RANQUET				
				
Qualité de l'eau distribuée en 2020				
BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)		
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.		
Nombre de prélèvements : 90 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 7,6 mg/L Valeur moyenne : 2,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 21,2 °F Valeur minimale atteinte : 17,6 °F Valeur maximale atteinte : 30 °F		
<th>PESTICIDES (µg/l)</th> <td colspan="2"> <th>FLUOR (mg/l)</th> </td>	PESTICIDES (µg/l)	<th>FLUOR (mg/l)</th>		FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).			
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,063 mg/L			
Conclusion sanitaire :				
100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique. Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.				
Edité le 15 mars 2021				
L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr	 Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.	 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.		
 Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.	Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr			

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARTIGUES COTE BLEUE**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES
 Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
 Captage : VALTREDE Procédure de protection en cours
 Station de production : LES GIRAUDETS SIOM
 Station de production : VALTREDE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 54 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 42 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 42 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 25,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4880 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,025 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PORT-DE-BOUC**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES
 Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FANFARIGOULE TAPIES (PORT-DE-BOUC) F123 Procédure de protection terminée
 Station de production : FANFARIGOULE (PORT-DE-BOUC)

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 42 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 10,2 mg/L Valeur moyenne : 9,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 32,9 °F Valeur minimale atteinte : 29,5 °F Valeur maximale atteinte : 35,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.017 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

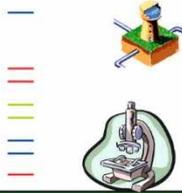


Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-MITRE-LES-REMPARTS**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES
 Exploitation du réseau : AMP CT6-PAYS DE MARTIGUES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LE RANQUET Procédure de protection terminée
 Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F1) Procédure de protection terminée
 Captage : SECOURS MARTIGUES BMW (F2) Procédure de protection terminée
 Station de production : LE RANQUET

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 25 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 7,6 mg/L Valeur moyenne : 2,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 21,2 °F Valeur minimale atteinte : 17,6 °F Valeur maximale atteinte : 30 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,063 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gov.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020

EAU POTABLE - TRAVAUX NEUFS

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements	Montant
Martigues	Route des Bastides(tranche 1)	1 330 ml	44	486 354 €HT
Port de Bouc	AMO remplacement adduction Fanfarigoule			74 000 €HT
Saint Mitre les Remparts	Adduction et nouveau réservoir d'eau potable St Mitre Maîtrise d'œuvre			97000 € HT

EAU POTABLE - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Le Territoire a engagé environ 1 298 591 d'euros HT pour les études et travaux en 2020.

Commune	Secteur	Réseau de distribution	Branchements	Montant
Martigues	Rue du petit pont	650 ml	14	127 970€HT
	Impasse Honorat Tarditi	315 ml	2	62 863€HT
	Ancienne Route de Marseille	400 ml	0	147 786€HT
	La Couronne Vieille	710ml	21	173 920€HT
	Chemin des écoles/Abbé Villard St Pierre	320 ml	11	117 934€HT
Saint-Mitre-les-Remparts	Allée Champolion	130 ml	17	42 670€HT
	Rue Hélène Fournier	130 ml	24	113 989€HT
Port-de-Bouc	Rue des Orthodoxes	180 ml	16	55 175€HT

ASSAINISSEMENT-TRAVAUX NEUFS

Le Territoire a engagé environ 2.500.000 euros HT pour les études et travaux en 2020.

Commune	Secteur	Réseau gravitaire	Branchements	Montant
Martigues	Impasse Honorat Tarditi	315 ml	2	395 526 €HT
	La Couronne Vieille	710ml	21	113 750 €HT
	Chemin des écoles/Abbé Villard St Pierre	50 ml	5	31 604 €HT
	Création d'un poste de relevage ZAC HDV intégrant les réseaux gravitaires et de refoulement		0	1 900 000 €HT

ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Commune	Secteur	Réseau gravitaire	Montant
Martigues	Chemin des fabriques	850 ml	97 474.6€HT
	Place des aires	170 ml	22 000€HT
	Route de Port de Bouc	125 ml	16 430 €HT
Port-de-Bouc	Julian Grimaud	30 ml	6 550€HT

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m ³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Pays de Martigues Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020						
DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Régie des eaux	Part fixe Abonnement journalier		j	366	0,1197 €	43,81 €
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	50	0,4993 €	24,97 €
		Tranche 2	m ³	50	1,1137 €	55,69 €
		Tranche 3	m ³	20	1,3188 €	26,38 €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution		m ³	120	0,2700 €	32,40 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m ³	120	0,0903 €	10,84 €
SOUS-TOTAL HT						194,09 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m ³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Régie d'assainissement	Part fixe Abonnement journalier		j	366	0,0812 €	29,72 €
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	50	0,5551	27,76 €
		Tranche 2	m ³	70	0,9393	65,75 €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m ³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						141,23 €
TOTAL HT						335,32 €
TVA 5,50 %						10,67 €
TVA 10 %						14,123 €
TOTAL GENERAL TTC						360,11 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,00 €

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

SANS OBJET

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

Métropole D' Aix-Marseille-Provence - CT6 - Régie des Eaux - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 382 400,00	2 972 147,69	210 990,23	0,00	1 199 262,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 520 000,00	2 910 041,16	16 270,64	0,00	593 688,20
014	Atténuations de produits	1 700 000,00	868 239,00	0,00	0,00	831 761,00
65	Autres charges de gestion courante	30 100,00	121,87	0,00	0,00	29 978,13
Total des dépenses de gestion courante		9 632 500,00	6 750 549,72	227 260,87	0,00	2 654 689,41
66	Charges financières	109 000,00	68 912,39	18 347,10	0,00	21 740,51
67	Charges exceptionnelles	161 000,00	19 109,66	0,00	0,00	141 890,34
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		9 902 500,00	6 838 571,77	245 607,97	0,00	2 818 320,26
023	Virement à la section d'investissement (4)	993 857,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 516 234,00	1 243 919,27			272 314,73
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 510 091,00	1 243 919,27			1 266 171,73
TOTAL		12 412 591,00	8 082 491,04	245 607,97	0,00	4 084 491,99
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	52 632,34	0,00	0,00	-52 632,34
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 501 260,00	5 369 251,36	2 083 700,48	0,00	2 048 308,16
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	40 660,93	0,00	0,00	-40 650,93
Total des recettes de gestion courante		9 501 270,00	5 462 544,63	2 083 700,48	0,00	1 955 024,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	91 928,75	0,00	0,00	-86 928,75
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		9 506 270,00	5 554 473,38	2 083 700,48	0,00	1 868 096,14
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	521 000,00	516 287,00			4 713,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		521 000,00	516 287,00			4 713,00
TOTAL		10 027 270,00	6 070 760,38	2 083 700,48	0,00	1 872 809,14
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		2 385 321,00				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 626 109,79	0,00	0,00	1 626 109,79
	Total des opérations d'équipement	5 919 000,00	1 259 303,39	0,00	4 659 696,61
	Total des dépenses d'équipement	7 747 109,79	1 259 303,39	0,00	6 487 806,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	280 500,00	278 449,12	0,00	2 050,88
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	280 500,00	278 449,12	0,00	2 050,88
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 027 609,79	1 537 752,51	0,00	6 489 857,28
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	521 000,00	516 287,00		4 713,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	521 000,00	516 287,00		4 713,00
	TOTAL	8 548 609,79	2 054 039,51	0,00	6 494 570,28
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 416 000,00	441 611,00	0,00	974 389,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des recettes d'équipement	1 616 000,00	441 611,00	0,00	1 174 389,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	2 265 054,00	2 265 054,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 265 054,00	2 265 054,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 881 054,00	2 706 665,00	0,00	1 174 389,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	993 857,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	1 516 234,00	1 243 919,27		272 314,73
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 510 091,00	1 243 919,27		1 268 171,73
	TOTAL	6 391 145,00	3 950 584,27	0,00	2 440 560,73
	Pour information	2 157 464,79			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 312 856,92	1 343 103,37	229 253,52	0,00	740 500,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 000 000,00	1 736 384,69	10 441,68	0,00	253 173,63
014	Atténuations de produits	830 000,00	420 619,00	0,00	0,00	409 381,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	4 080,20	0,00	0,00	15 919,80
Total des dépenses de gestion courante		5 162 856,92	3 504 187,26	239 695,20	0,00	1 418 974,46
66	Charges financières	180 000,00	115 884,63	18 964,15	0,00	45 151,22
67	Charges exceptionnelles	150 000,00	8 408,15	0,00	0,00	141 591,85
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 492 856,92	3 628 480,04	258 659,35	0,00	1 605 717,53
023	Virement à la section d'investissement (4)	445 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 329 506,08	1 218 802,58			110 703,50
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 774 506,08	1 218 802,58			555 703,50
TOTAL		7 267 363,00	4 847 282,62	258 659,35	0,00	2 161 421,03
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	38 734,51	0,00	0,00	-32 734,51
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 423 300,00	3 641 276,70	734 732,14	0,00	1 047 291,16
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	26 658,00	0,00	0,00	-26 658,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	25 097,26	0,00	0,00	-25 097,26
Total des recettes de gestion courante		5 429 300,00	3 731 766,47	734 732,14	0,00	962 801,39
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	101 013,73	0,00	0,00	-101 013,73
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 429 300,00	3 832 780,20	734 732,14	0,00	851 787,66
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	700 000,00	691 225,76			8 774,24
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		700 000,00	691 225,76			8 774,24
TOTAL		6 129 300,00	4 524 005,96	734 732,14	0,00	870 561,90
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 138 063,00				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 711 300,00	1 447 579,66	0,00	2 263 720,34
	Total des dépenses d'équipement	3 711 300,00	1 447 579,66	0,00	2 263 720,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	490 000,00	424 472,52	0,00	65 527,48
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	490 000,00	424 472,52	0,00	65 527,48
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 201 300,00	1 872 052,18	0,00	2 329 247,82
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	700 000,00	691 225,76		8 774,24
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	700 000,00	691 225,76		8 774,24
	TOTAL	4 901 300,00	2 563 277,94	0,00	2 338 022,06
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 097 200,00	403 554,00	0,00	693 646,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
	Total des recettes d'équipement	1 247 200,00	403 554,00	0,00	843 646,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	620 800,00	620 800,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	620 800,00	620 800,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 868 000,00	1 024 354,00	0,00	843 646,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	445 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	1 329 508,08	1 218 802,58		110 703,50
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 774 508,08	1 218 802,58		555 703,50
	TOTAL	3 642 508,08	2 243 156,58	0,00	1 399 349,50
	Pour information	1 258 793,92			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				



METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**



TERRITOIRE
PAYS
DE MARTIGUES

